TOTAL EN BIRMANIE : RESTER OU QUITTER ?

Par Sylvie Matelly, directrice de recherche à l'IRIS

La question était posée depuis plusieurs semaines et ce week-end, l'entreprise a tranché au moins pour le moment : Total restera en Birmanie malgré les évènements. La raison invoquée a été celle de la protection de ses salariés alors que d'autres entreprises françaises dont EDF ont annoncé leur intention de se retirer après la répression sanglante des manifestations par la junte au pouvoir.

Il apparaît clair toutefois que l'évolution de la situation sera déterminante de la suite des évènements et décisions de l'entreprise. Dans ce type de situations, plusieurs scénarios sont possibles y compris celle d'une nationalisation par la junte d'un certain nombre d'actifs stratégiques, dont les actifs gaziers de Total. Le retrait serait alors de fait imposé. Le repli, certes très improbable du soutien de la Chine aux généraux, pousserait probablement le pays vers une guerre civile qui amplifierait les motifs de retrait des entreprises. Au-delà de cela et dans ce type de situation, plusieurs raisons peuvent influencer la décision d'une entreprise.

Une raison souvent invoquée par les entreprises concerne les sanctions américaines, de par la pression que les États-Unis peuvent exercer dans ce type de situation via l'instrument de l'extraterritorialité. Les États-Unis ont annoncé lundi 29 mars qu'ils suspendaient l'accord-cadre sur le commerce et l'investissement qu'ils avaient signé avec la Birmanie, et allaient rapidement instaurer des sanctions économiques, mais ils se sont pour l'instant contentés de sanctionner deux responsables des forces de sécurité de ce pays. S'ils venaient à réactiver les sanctions qui préexistaient à la démocratisation du pays avant 2015, les entreprises ayant des intérêts aux États-Unis pourraient être poussées à quitter le pays afin d'éviter d'avoir à subir l'extraterritorialité de telles sanctions.

Deux remarques à ce propos. La première concerne l'attitude du nouveau président des États-Unis en la matière : instrumentalisera-t-il ou non ces sanctions en menaçant, comme l'avait fait le président Donald Trump lorsqu'il se retira du traité sur le nucléaire iranien, de poursuivre toutes les entreprises même non américaines qui ne respecteraient pas ces sanctions unilatérales ? Il est en effet peu probable que des sanctions soient décidées par le Conseil de sécurité des Nations unies, la Chine et la Russie devraient logiquement s'y opposer. Il est utile de rappeler, et c'est la deuxième remarque, qu'en son temps, dans les années 1990, les Européens, les Canadiens et les Japonais s'étaient opposés avec succès aux États-Unis pour imposer leur propre tempo à leurs entreprises et à leur politique étrangère. Le Japon avait par exemple choisi de préserver une certaine forme de dialogue avec la junte au pouvoir en alternant sanctions et incitations financières.

Une autre raison importante dans la décision de Total concerne la sécurité des salariés de l'entreprise. Cette raison a d'ailleurs été évoquée par l'entreprise elle-même dès le début des évènements, en février dernier. « Nous sommes préoccupés par la situation actuelle », indiquait l'entreprise, citée par *Reuters*, mi-février. « Nous travaillons pour assurer la santé, la sûreté et la sécurité de nos employés et de nos sous-traitants. ». Elle est à nouveau l'argument qui justifie aujourd'hui la décision de rester. C'est un sujet clé et complexe à la fois puisque la règlementation française rend les entreprises responsables de la sécurité de leurs salariés y compris et surtout à l'étranger. Le cas de Lafarge en Syrie a créé un précédent déterminant pour les entreprises sauf que la situation n'est pas aussi évidente. Quitter la Birmanie peut aussi se résumer à abandonner sur place des salariés majoritairement birmans ; rester peut présenter un risque pour les salariés expatriés.

Une troisième raison découlerait d'une appréciation que le risque réputationnel est trop important pour que la société puisse rester malgré la situation. Contrairement à ce que l'on pense souvent, ce ne sont pas les clients qui inquiètent le plus les entreprises surtout quand ces clients sont français et donc relativement peu enclins aux boycotts. Les entreprises sont beaucoup plus sensibles au jugement de leurs autres parties prenantes, actionnaires, mais surtout salariés. C'est d'ailleurs l'argument qui a été invoqué par EDF pour expliquer les raisons la poussant à suspendre le projet qu'elle avait en Birmanie au

début du mois de mars évoquant un « environnement politique » qui n'était plus « en conformité avec » sa « politique RSE », c'est-à-dire de responsabilité sociale et environnementale. Or, chacun sait que les politiques RSE sont le plus souvent établies pour « rassurer » des salariés soucieux de ne pas travailler dans des entreprises multinationales sans foi ni loi ou des investisseurs qui comprennent mieux que quiconque le risque réputationnel, mais savent aussi combien les épargnants et les actionnaires sont de plus en plus regardant sur la destination de leur épargne vers des investissements socialement responsables et le respect de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ambitieux.

Pour revenir à Total, l'enjeu ne lui a pas non plus échappé puisque quelques jours après le coup d'État, l'entreprise s'est déclarée « préoccupée » et a appelé à « une solution pacifique ». Elle aurait par ailleurs, d'après un article publié par *Les Échos* le 31 mars, signé une déclaration conjointe avec d'autres multinationales comme L'Oréal, Nestlé ou Bolloré Logistics pour assurer à leurs salariés birmans le respect de leur liberté d'expression et soutenir « les droits humains, la démocratie et les libertés fondamentales ». Si d'aucuns doutaient encore du rôle politique des entreprises…

La pression des ONG est souvent forte dans de telles situations, mais il ne semble pas qu'elle puisse être déterminante comparée aux raisons évoquées ci-dessus. Ces organisations ont toutefois deux leviers qui jouent directement ou indirectement sur les entreprises : leur influence sur les politiques et les élus, et les poursuites qu'elles initient de plus en plus souvent à l'encontre des entreprises. Elles dénoncent ainsi devant les juges des démocraties occidentales les violations des droits humains, le travail des enfants, la torture ou les crimes graves et massacres perpétrés grâce à des équipements produits par des entreprises multinationales. En 2002 déjà, Total avait eu affaire à la justice belge pour ses activités en Birmanie, accusée par quatre réfugiés birmans d'avoir été complices du travail forcé et de torture imposés par le gouvernement de ce pays. L'affaire avait été classée, mais l'effet avait été délétère pour l'entreprise.

Enfin, un dernier facteur qui pourrait dissuader une entreprise d'investir ou de commercer avec un pays en guerre ou peu regardant du respect des droits humains pourrait venir des banquiers. Les acteurs financiers, cela a été dit, sont de plus en plus regardant de la destination de leurs investissements et tendent à exclure toujours plus de secteurs et d'activités au-delà des exclusions traditionnelles (jeux d'argent, activités « adultes », activités règlementées par des traités). Nombre de fonds d'investissement ont affiché à ce jour leur volonté de réduire, voire de cesser de financer les énergies fossiles et sur cet aspect, Total est directement concerné, en témoigne ses choix stratégiques de diversification des dernières années. Mais, au-delà des acteurs financiers, les banques sont de plus en plus attentives aux projets qu'elles financent qu'il s'agisse d'investissements domestiques ou à l'étranger, d'exportations ou autres, échaudées par les amendes dont elles ont dû s'acquitter ces dernières années. Les très grandes entreprises ne sont vraisemblablement pour l'instant pas concernées, car l'abondance de liquidités sur les marchés et la multitude de leurs partenaires bancaires et financiers leur permettent de toujours trouver un financement. Les plus petites entreprises sont plus fragiles face à ce risque et il serait utile que les gouvernements des pays concernés, dont la France, s'assurent que les agences d'assurance-crédit jouent bien leur rôle en la matière. Une initiative européenne serait également bienvenue.

Bien évidemment, tous ces facteurs sont à mettre en balance avec les intérêts économiques et financiers de l'entreprise sur place, mais aussi le risque que le départ de l'entreprise laisse la place vacante pour une entreprise concurrente, probablement chinoise, ce qui ne résoudrait en rien le problème birman alors que la perte d'un marché pour Total serait une réalité durable. Dans ce contexte, certains, y compris au sein de l'opposition birmane, suggèrent que Total puisse agir sans quitter la Birmanie, mais en faisant pression sur la junte dont une part importante de ses ressources, voire la principale source de revenus vient des versements de Total. L'entreprise opère, depuis près de 30 ans dans le pays, fournissant plus de la moitié de l'électricité distribuée dans la capitale économique du pays Rangoon, qui est produite avec du gaz exploité par Total. Et, même si les activités birmanes de l'entreprise ne représentent qu'une part minime de

son chiffre d'affaires (moins de 2% de la production gazière de Total), elles assurent l'essentiel des revenus de la junte militaire au travers des taxes et royalties acquittées.

En octobre 2007, dans un entretien accordé aux journalistes *Le Monde*, le PDG de Total de l'époque, Christophe de Margerie, expliquait que « Total, pas plus que d'autres compagnies, ne peut demander au gouvernement ce qu'il fait de cet argent. » Et si les choses changeaient. Pourquoi une entreprise ne pourrait-elle pas légitimement demander des comptes à un gouvernement alors qu'elle peut être dénoncée et/ou poursuivie pour ce que peut faire le gouvernement avec l'argent versé ? Si l'entreprise a une responsabilité géopolitique, elle doit aussi oser se positionner comme un acteur politique à part entière.■

OBSERVATOIRE BUSINESS & GÉOPOLITIQUE

TOTAL DOIT-IL QUITTER LA BIRMANIE ?

Par **Sylvie Matelly** / Directrice de recherche à l'IRIS

AVRIL 2021

Un observatoire du
PROGRAMME GÉOPOLITIQUE ET ENTREPRISES
Sous la direction de Sylvie MATELLY, directrice de recherche à l'IRIS (matelly@iris-france.org)

© IRIS
Tous droits réservés

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES
2 bis rue Mercoeur
75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60
contact@iris-france.org
@InstitutIRIS

www.iris-france.org